

DECLARATION

Depuis quelques jours, le Royaume Baoulé qui existe depuis plus de quatre-cents (400) ans connaît une agitation toute particulière qui étonne le peuple Baoulé et ses alliés, eu égard aux valeurs de tempérance, de finesse et de dialogue qui caractérisent le grand peuple baoulé.

Des articles de presse et même des communiqués diffusés à travers les réseaux sociaux tendent à donner l'impression qu'il y a des tensions dans le Royaume Baoulé à la suite de la désignation du nouveau Roi.

Afin d'éclairer l'opinion publique nationale et rétablir la vérité des faits, les Députés, descendants de ce Royaume ont décidé de produire la présente déclaration.

Pour rappel, le Royaume Baoulé est assis sur des principes sacrés et une organisation hiérarchisée qui l'ont gouverné ainsi que notre communauté depuis toujours. Chez le Baoulé, les affaires qui concernent la Cour Royale, la gestion du Trône, la succession et l'intronisation du Roi ne sont jamais traitées sur la place publique. Tous les Baoulés sont fils du Royaume mais tous les fils du Royaume n'interviennent pas dans des questions successorales qui se règlent à partir de nos us et coutumes dont les grands traits sont connus de tout le peuple.

La succession au Trône est matrilineaire, c'est-à-dire que le sang Royal est perpétué du côté des neveux du Roi nés des filles de sa mère sur un ordre traditionnel établi depuis des siècles, à savoir, la lignée royale. Ainsi, après dix-sept (17) ans de vacance de la royauté Baoulé, liée au rappel à Dieu de sa majesté Nanan Anounglé III, le premier prétendant au Trône qui a achevé les étapes initiatiques préparatoires au règne sur le Trône a été choisi le 28 mars 2019 dans le strict respect des us et coutumes qui imposent le retrait du prince dans le bois sacré avec les gardiens de la tradition que sont les Djèffouès.

Le choix du nouveau Roi a été fait dans la pure tradition Baoulé avec tous les attributs de sa charge. La fin de cette étape marque l'ouverture des préparatifs de la cérémonie de couronnement dans quelques mois. Cette cérémonie solennelle de couronnement à laquelle seront associées les Rois et chefs traditionnels alliés, les autorités administratives et politiques marquera le début d'un nouvel air pour notre peuple et dévoilera le nom de règne de notre nouveau Roi.

La Cour Royale, à travers les Djèffouès, a produit un communiqué en date du 28 mars 2019 qui décrit clairement la procédure suivie pour le choix du Roi conformément à nos us et coutumes, afin de tenir informés le peuple et ses alliés ; tout est donc accompli, le Roi est connu et le peuple est rassuré.

Les Députés descendants du Royaume Baoulé par la présente :

- Félicitent la Cour Royale pour le choix du nouveau Roi conformément à nos traditions et encouragent la Cour à poursuivre toutes les démarches nécessaires à son couronnement ;
- Se tiennent aux côtés du Roi et de sa Cour dans l'exercice de l'autorité et la gouvernance Royale sous son règne ;

- Reconnaissent à la mère du nouveau Roi, Nanan Akoua Bony II, la qualité de Reine Mère ;
- Félicitent les Djèffouès pour leur courage et leur respect des us et coutume Baoulé ;
- Interpellent vivement les fils du Royaume dont les agissements pourraient nuire gravement à la paix et à la quiétude dans le Royaume afin que cesse le spectacle dégradant et indigne auquel ils livrent la Cour Royale de Sakassou ;
- Dénoncent les tentatives de déstabilisation du Royaume par une immixtion de certains de ses fils qui voudraient s'arroger des titres et même droits sans aucun fondement coutumier pour prétendre, à travers des déclarations, remettre en cause des actes sacrificiels traditionnels au caractère absolu et définitif ;
- Rassurent le peuple Baoulé de leur soutien total à la Cour Royale de Sakassou dont l'action et le but reste la préservation du patrimoine culturel et ancestral Baoulé ;

Fait à Abidjan le 03 Avril 2019

LES DEPUTES AUTEURS DE LA DECLARATION

	Nom et Prénoms	Circonscription électorale
1.	KOUASSI KOUAME PATRICE	YAMO USSOUKRO COMMUNE
2.	KOUADIO MARTIN	BROBO ET MAMINI-BOUAKE S/P
3.	KOUAME TIALY HONORE	BONGUERA MBAHIKRO
4.	KONAN KOFFI MARIUS	ATTIEGOUAKRO
5.	Mme N'DIA KOUAME DELPHINE MARIE-ANGE	SAKASSOU
6.	Mme ANIGO AFFOUE ATTOUNGRE	BROBO –BOUAKE S/P
7.	N'ZI N'DA AFFOUE ELIANE	BENGANSSOU BOCANDA KOUADIOBLEKRO
8.	BABA SYLLA	YAMO USSOUKRO COMMUNE
9.	N'GUESSAN KOUAME JOACHIM	ANDOKEKRENOU BEOUMI KONDROBO
10.	KOUAKOU N'DRI JULES	BODOKRO
11.	YAO KOUAKOU	DJEBONOUA COMMUNE ET S/P
12.	YAO KOUAME ANDRE	DIABO ET LANGUIBONOU
13.	KRA KONAN PAUL	AKASSANOU ANANDA OUELE
14.	AMOIN KOUASSI ARSENE	BEGASSOU BOCANDA
15.	KOUASSI KOFFI MAGLOIRE	ABIGUI DIANGOKRO NOUFOU
16.	YAO KOFFI JEAN PAUL	KOUASSIKOUASSIKRO
17.	KOUAME KONAN VICTOR	LOMOKANKRO-MOLONOU-TIEBISSOU YAKPABO SAKASSOU
18.	ASSA OUFFOUE	LOMOKANKRO-MOLONOU-TIEBISSOU YAKPABO SAKASSOU
19.	ADI ISAC	ANIANOU FAMIENKRO PRIKRO
20.	KOUADIO PHILIPPE	YAMO USSOUKRO SOUS PREFECTURE
21.	YAO YAO LAZARE	BUYO
22.	BENABRA KOUAKOU ABEL	BOUAKE COMMUNE
23.	KOFFI TIEMELE LAURENT	BOUAFLE S/P
24.	KOUADIO KOUASSI DENIS	BONON – GUIETA
25.	BESSIN KOFFI MAURICE	ETTROKRO SAMANZA
26.	AKOTO KOUASSI OLIVIER	DAOUKRO ET N'GATTAKRO